



Gabriel ARTERO / Président de la Fédération de la Métallurgie CFE-CGC

Jean-Luc HAAS / Secrétaire National CFE-CGC Economie, Développement Durable,
Logement et Consumérisme

Paris le 20 juillet 2010

Conférence Nationale de l'Industrie - le 8 juillet 2010 -

Préambule

Le bon déroulé de la suite des Etats Généraux de l'Industrie (EGI) est un **objectif essentiel pour la relance de la dynamique de croissance en France. Il s'est traduit par la mise en place de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI).**

La CFE-CGC estime essentiel de s'impliquer si l'on veut réellement passer d'une logique financière à une logique de véritable création de richesse. **La démarche repose sur un principe fondamental : la finance au service de l'industrie et non l'inverse** comme hélas nous l'avons connu depuis 20 ans, avec le résultat que l'on sait !

Sans oublier le Grenelle, c'est à l'aune d'investissements en R&D, en Innovation, en capacité de production et process que nous regagnerons en compétitivité et que nous arriverons à relancer la croissance et l'emploi.

Aussi, en tant que représentants de la CFE-CGC, nous invitons vivement tous les Présidents de Fédérations et de syndicats :

- **A lire avec la plus grande attention cette synthèse** réalisée à partir du dossier de presse ;
- **A nous transmettre rapidement** les noms et coordonnées des **pilotes** et des différents **contributeurs** sur les Comités stratégiques.

Ces données sont à transmettre par *courriel* à partir d'un tableau pré-formaté à :

Nathalie TOMAS : nathalie.tomas@cfecgc.fr

Veuillez svp mettre en copie Vanessa PASSERA : vanessa.passera@metallurgie-cfecgc.com

Chaque pilote devra ensuite :

- assurer le suivi des différentes réunions de « son » Comité stratégique en liaison avec les autres contributeurs CFE-CGC ;

- rédiger des documents de synthèse avec :

- nos réactions : positions et propositions,
- celles des autres parties prenantes ;

- transmettre ses synthèses aux deux assistantes précitées *supra* et à **notre salariée en charge de ce dossier : Emilie ROLLET¹** : emilie.rollet@cfecgc.fr

Tel ligne directe : 01.55.30.13.83

¹ Emilie ayant, antérieurement, suivi le déroulé des EGI.

Des Etats Généraux de l'industrie (EGI)...

...à la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI)

Synthèse :

La Conférence nationale de l'industrie (CNI) a été installée par Mme Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie le 8 juillet matin à Bercy.

Elle a permis de faire un point sur la mise en œuvre des 23 mesures décidées par le Président de la République le 4 mars 2010, en clôture des Etats Généraux de l'Industrie (EGI) conduits par Christian Estrosi.

- 8 mesures sont déjà opérationnelles,
- 13 sont engagées
- et les 2 restantes sont en préparation en vue du projet de loi de finances pour 2011.

A l'occasion de l'installation de la CNI, ont notamment été annoncés :

- la définition de 11 filières stratégiques et la création d'autant de comités stratégiques de filières
- le lancement, en septembre, d'un appel à projets, doté de 69 millions d'euros, permettant de soutenir des projets et des actions structurants, notamment au niveau régional, pour les filières stratégiques;
- l'entrée en vigueur le 8 juillet 2010 du dispositif de 200 millions d'euros de soutien à la ré-industrialisation, désormais accessible aux entreprises ;
- l'entrée en vigueur le 8 juillet 2010 du dispositif de 500 millions d'euros de prêts verts bonifiés mis en place par OSEO, désormais accessible aux entreprises
- la tenue au premier trimestre 2011 d'une « semaine de l'industrie » et la création d'un groupe de travail afin de l'organiser ;
- la mobilisation d'une partie de l'épargne salariale au bénéfice du financement de l'économie et de l'industrie.

Si 11 comités stratégiques de filières ont été arrêtés (cf. page 7), les organisations syndicales ont revendiqué la constitution d'un 12^{ème} comité afin d'appréhender la filière « énergie ». Le Ministre de l'Industrie a demandé à Jean-François Dehecq, Vice-président de la Conférence Nationale de l'Industrie d'organiser un débat interne à la CNI afin d'en déterminer le périmètre et les cibles possibles (production, distribution, infrastructures amont,...). Elle devra être coordonnée avec la filière éco-industries.

Par ailleurs, le Ministre a annoncé le 8 juillet **la création de 2 nouveaux FCPE** devant drainer l'épargne salariale « via les FC de placements » à destination des PME/PMI et ETI cotés et non cotés.

L'idée d'un livret d'épargne industrie à quant à lui été repoussé à d'autres horizons.

Enfin, le Ministre a annoncé la création d'un observatoire « Made in France » ou du « Produire en France » **donnant des indicateurs filière par filière.** Ainsi, nous pourrons suivre en tendance l'évolution des pourcentages de production des biens et équipements produits en France.

Sommaire

- Installation de la Conférence nationale de l'industrie
- Le point sur les 23 mesures EGI
- Comités stratégiques de filières
- Appel à projets « structuration des filières industrielles françaises »
- Semaine de l'industrie
- Aide à la réindustrialisation
- Prêts verts
- Simplifier la réglementation
- Annexes
 - La reprise de l'industrie en France
 - Actions du gouvernement en matière économique

Installation de la Conférence nationale de l'industrie

La première mesure des EGI visait à créer une conférence nationale de l'industrie, instance de concertation partenariale rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de l'industrie. Son ambition est de prolonger et développer le large consensus, obtenu dans le cadre des EGI, relatif à la nécessité d'une industrie forte pour l'économie française.

Placée sous la présidence du Premier ministre, ou par délégation du ministre chargé de l'industrie, la CNI est ainsi une instance consultative spécifique à l'industrie, qui a vocation à poursuivre dans la durée les réflexions engagées dans le cadre des EGI, et notamment de suivre la politique industrielle qui sera mise en place.

Elle pourra notamment émettre des avis et propositions sur :

- les mesures visant à développer l'industrie et ses emplois en France ;**
- le suivi du développement de l'emploi industriel, de l'adéquation du dispositif de formation avec les besoins de l'industrie ;**
- le suivi de la politique industrielle, par filière, en lien avec les comités de filières qui seront créés ;**
- les projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie ;**
- l'évaluation des aides publiques en faveur de l'industrie.**

La CNI a été créée par le décret n°2010-595 du 3 juin 2010 et se substitue à la Commission permanente de concertation pour l'industrie.

Ses membres ont été nommés par un arrêté du Premier ministre du 6 juillet 2010.

La CNI comprend, outre les représentants de l'Etat et les élus, trois collèges :

- le collège des **entreprises industrielles, composé de 15 membres**
- le collège **des salariés de l'industrie, composé de 10 membres** (2 représentants de la CGT, 2 représentants de la CGT-FO, 2 représentants de la CFDT, 2 représentants de la CFE-CGC, 2 représentants de la CFTC)
- le collège des **personnalités qualifiées** nommées en fonction de leurs compétences ou leur expérience industrielle, **composé de 7 membres.**

Au sein de ce collège, **M. Jean François Dehecq**, qui a piloté les travaux nationaux des EGI, **a été nommé vice-président de la CNI.**

Le point sur les 23 mesures EGI

- 8 sont déjà opérationnelles au 8 juillet 2010
- 13 mesures ont été engagées, avec un calendrier de mise en œuvre précis.
- **2 mesures sont en préparation (travail technique préparatoire au projet de loi de finances 2011).**

METTRE L'INDUSTRIE AU CŒUR D'UN GRAND PROJET COMMUN

Mesure 1 : créer une conférence nationale de l'industrie

Mesure 2 : Impulser un pacte pour une Europe industrielle

Mesure 2.1 : Assurer une plus grande loyauté des échanges industriels entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux

Mesure 2.2 : Rappeler l'importance de la recherche et de l'innovation comme facteur de compétitivité des entreprises en Europe

Mesure 3 : Valoriser le « made in France »

Mesure 4 : Créer une « semaine de l'industrie »

Mesure 5 : Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur

Mesure 6 : Revaloriser le rôle « industriel » de l'Etat actionnaire

DEVELOPPER L'EMPLOI ET LES COMPETENCES SUR LES TERRITOIRES

Mesure 7 : Inciter à la ré-industrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires

Mesure 8 : Mettre en place un dispositif « biseau seniors juniors » pour la transmission des savoirs industriels stratégiques

Mesure 9 : Fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au niveau territorial

Mesure 10 : Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques

CONSOLIDER LA STRUCTURATION DES FILIERES INDUSTRIELLES FRANÇAISES

Mesure 11 : Créer des comités stratégiques filières

Mesure 12 : Désigner un médiateur de la sous-traitance

Mesure 13 : Lancer un appel à projets « projets structurants en région »

RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET L'INNOVATION

Mesure 14 : Mettre en place des prêts verts bonifiés

Mesure 15 : Simplifier la réglementation

Mesure 16 : Mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région

Mesure 17 : Créer un fonds start-up universités grandes écoles

Mesure 18 : Pérenniser le remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche pour les PME

Mesure 19 : Instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets

Mesure 20 : Créer un fonds d'investissement France Brevets

ASSURER LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

Mesure 21 : Orienter l'épargne des Français et le crédit bancaire vers l'industrie

Mesure 22 : Création d'un observatoire du financement de l'industrie rattaché au Médiateur du Crédit

Mesure 23 : Assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise

Comités stratégiques de filières

L'une des conclusions importantes des États généraux de l'industrie est **le constat d'une absence de pilotage des filières industrielles, d'une façon générale, et en particulier des plus stratégiques d'entre elles.**

Cette absence conduit en particulier à des choix stratégiques des entreprises impliquées dans la filière, et en particulier des grandes sociétés, qui sont opérés indépendamment des intérêts de l'ensemble des entreprises françaises, faute d'une concertation préalable à ces choix. La création des comités stratégiques de filière vise à combler le déficit de structuration des filières industrielles en France lié en proposant un lieu de concertation permettant de définir des stratégies de filière partagées entre ses acteurs.

En réponse à ce constat, les comités stratégiques de filière ont pour ambition de renforcer la compétitivité des filières, notamment par la construction d'une relation durable entre les différents acteurs.

Leurs missions en découlent logiquement : diagnostic et suivi de l'évolution des activités, stratégie à moyen terme, propositions d'actions de la filière, dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière sur la stratégie définie.

Chaque comité stratégique de filière a **pour objectif essentiel de définir et mettre en œuvre une feuille de route stratégique partagée par l'ensemble des acteurs.** L'élaboration de cette feuille de route, qui a vocation à être régulièrement mise à jour et enrichie, constituera la première tâche des comités stratégiques.

Ces comités associeront organismes représentatifs des entreprises de la filière, syndicats professionnels ou fédérations professionnelles, syndicats de salariés, personnalités qualifiées, organismes spécialisés (pôles de compétitivité, centres techniques ou professionnels, universités, écoles, organismes de recherche).

Ils seront présidés par le ministre chargé de l'industrie, et le cas échéant, par les autres ministres concernés. Un vice-président sera nommé pour en animer le fonctionnement régulier, en s'appuyant sur un comité de pilotage associant en particulier les organismes représentatifs des entreprises de la filière, les syndicats de salariés et l'administration.

Les travaux nationaux **pourront s'appuyer sur des comités régionaux de filière** proches du terrain. Afin de bénéficier de la dynamique créée par les EGI et de répondre aux attentes identifiées, un petit nombre de comités pourront être créés dans chaque région pour les filières les plus stratégiques pour le territoire. **Ces comités traiteront notamment des sujets suivants : vision stratégique de moyen terme, coopération en innovation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, relations intra-filière régionale.**

Afin de permettre un démarrage rapide de chacun de ces comités stratégiques de filière, une personnalité chargée d'en assurer la mise en place a été désignée (Cf. *infra*). Elle constituera un comité de préfiguration qui aura quelques mois pour consulter les acteurs de la filière de façon à définir le contour de celle-ci, proposer une composition du comité stratégique et en lancer les travaux avant la fin de l'année, en proposant une première version de « feuille de route ». **Ces comités seront ensuite installés d'ici fin 2010.**

L'Etat a identifié onze filières industrielles stratégiques, placées sur des marchés stratégiques et porteurs de croissance, afin de concentrer ses efforts et d'orienter l'économie française vers les filières à plus forte valeur ajoutée

Après examen de la situation actuelle des différentes filières industrielles et concertation avec les organisations professionnelles et syndicales concernées, **onze comités stratégiques filières sont créés**. Le cas échéant, des ajustements sur cette liste pourront être opérés en fonction des demandes de la CNI.

A) Quatre comités stratégiques de filières seront mis en place pour les filières de matériels de transport :

- 1 « **Automobile** » qui prendra la succession de la commission sur la sous-traitance automobile ;
- 2 « **Aéronautique** » qui sera co-présidé par le ministre chargé de l'industrie et le ministre en charge des transports ;
- 3 « **Ferroviaire** » ;
- 4 « **Naval** » (construction et réparation, y compris les plates-formes off shore).

B) Trois comités stratégiques de filière seront créés dans les domaines suivants :

- 5 « **Technologies et services de l'information et de la communication** » (y compris composants et électroniques) ; vice-président et animateur du comité : A définir
- 6 « **Chimie et matériaux** » (y compris chimie verte), qui remplace et élargit l'actuel comité d'orientation stratégique de l'industrie chimique (CO SIC) ;
- 7 « **Industries et technologies de santé** ».

C) Trois comités porteront sur des biens de consommation :

- 8 « **Luxe et création** » élargissant la plate-forme stratégique mise en place par le ministre chargé de l'industrie ;
- 9 « **Industries des biens de consommation et de l'aménagement** » ;
- 10 « **Agro-alimentaire et agro-industries** » (hors chimie verte), co-présidé par le ministre chargé de l'industrie et le ministre de l'agriculture.
- 11 « **éco-industries** ». La composition du comité stratégique existant sur les éco-industries (COSEI), co-présidé par le ministre chargé de l'industrie et le ministre chargé de l'environnement, évoluera pour accueillir des représentants syndicats salariés.

Remarque importante :

A la demande des organisations syndicales, **un douzième Comité stratégique** sera vraisemblablement créée sur la filière **énergie**. Le périmètre doit être défini.

Appel à projet

« Structuration des filières industrielles stratégiques françaises »

Les filières industrielles françaises souffrent de handicaps structurels qui se traduisent par un déficit de compétitivité. Celui-ci s'illustre notamment par la diminution notable et récente de la part de la France dans les exportations des pays de l'UE 15.

Ainsi, la France représente en 2008 12% des exportations de marchandises des pays de l'UE 15 (pays socialement et économiquement comparables à la France), alors qu'elle en représentait 15 % en 1999. Sur la même période, la part des exportations allemandes passait de 28% à 32% et celles de l'Italie et de l'Espagne stagnaient. **La France a donc perdu 3 points pendant que l'Allemagne en gagnait 4.**

Parmi les facteurs expliquant ce manque de compétitivité, on peut notamment citer **une insuffisante structuration des filières industrielles françaises** à laquelle s'ajoutent les faiblesses génériques du tissu des PMI et **notamment un déficit en investissements stratégiques de moyen terme.**

La fragilité des ces PMI affecte leur capacité d'innovation, d'investissement, ce qui impacte la filière dans la globalité.

L'Etat a décidé de lancer dès septembre 2010 un appel à projets afin de soutenir des actions et projets structurants, notamment au niveau régional, sur ces filières.

Cette mesure, dotée de 69 M€ issus de l'emprunt national et permettant un effet de levier sur l'investissement privé, doit permettre la mobilisation de 300 millions d'euros au total sur 3 ans.

L'analyse préliminaire de la situation des filières industrielles françaises permet de proposer des typologies d'actions structurantes suivantes :

- La création d'unités industrielles partagées
- La mise en place d'outils de services collaboratifs
- L'accompagnement stratégique des entreprises
- La création de fonds dédiés à une filière (via un financement FSI)

Les projets seront sélectionnés sur la base d'un cadrage général par filière, et d'avis des Préfets de région concernés et des comités stratégiques de filières lorsqu'ils sont constitués

OSEO développera aussi, dans ses différentes formes de soutien (innovation, financement, garantie) une approche cohérente avec les filières identifiées comme stratégiques. Avec le renfort des fonds propres permis par le contrat de développement participatif et les garanties octroyées sur des financements bancaires de moyen et long terme, OSEO contribue en particulier à permettre l'investissement et le regroupement des entreprises. Plus largement, OSEO a vocation à intégrer les PMI dans leur tissu économique local en favorisant la création de liens avec les pôles de compétitivité, les universités et les pôles de recherche locaux, et à susciter des partenariats industriels ou des rapprochements potentiels, notamment en vue de favoriser la création d'entreprises de plus grande envergure qui manquent à notre tissu industriel.

En complément des moyens visant à renforcer les fonds propres d'OSEO dans le cadre des investissements d'avenir, 231 M€ au titre de l'enveloppe politique de filières de l'emprunt national seront mobilisés pour l'action d'OSEO en faveur du financement et du développement des entreprises des filières stratégiques identifiées.

Semaine de l'industrie

L'industrie est insuffisamment valorisée, notamment auprès des lycées et écoles. Son attractivité auprès des jeunes s'en trouve affectée.

Dans le cadre de la Commission nationale de l'Industrie (CNI), un groupe de travail sera spécifiquement consacré à la mise en place d'une semaine nationale de l'industrie, en vue d'une première édition pilote au premier trimestre 2011. L'objectif de cette action est de revaloriser auprès de l'ensemble de la population l'industrie en France et ses métiers. Il s'agit en effet de contrebalancer le déficit d'image dont souffre cette activité, de renforcer son attractivité auprès des jeunes et de leur entourage (enseignants, familles...), et de faire évoluer les comportements (notamment lors des choix d'orientation professionnelle des lycéens et étudiants).

A l'image de « la semaine du développement durable », l'objectif est de définir une semaine pendant laquelle seront organisés des événements de découverte du monde de l'industrie : journées portes ouvertes, visites commentées, forums et journées d'information, jeux concours avec les établissements d'enseignements, etc. Des messages diffusés dans des médias nationaux et locaux, un site d'information sur internet donnant le programme des actions conduites au plan local, permettraient de donner à cette semaine de l'industrie un écho national important.

Cette semaine de l'industrie se tiendra au moins dans quelques régions pendant le premier trimestre 2011, avant d'être généralisée.

Aide à la réindustrialisation

200 millions d'euros seront mobilisés pour la mise en place d'un dispositif en faveur de la réindustrialisation. **Le dispositif, qui est désormais opérationnel, s'adresse aux entreprises ayant un projet d'investissement industriel contribuant par son ampleur et son potentiel économique à la réindustrialisation de la France et à la création d'emplois. L'objectif est d'encourager la localisation compétitive en France des outils de production et de R&D notamment des PME/ PMI et de renforcer le produire en France.** Les caractéristiques du dispositif sont données ci-après :

De plus en plus d'entreprises prennent aujourd'hui la mesure des limites d'un modèle fragmenté ou l'on consomme ici ce que l'on a fait produire plus loin.

Certaines entreprises ayant délocalisé tout ou partie de leur activité commencent à se rendre compte que les gains attendus ne sont pas toujours au rendez-vous, en raison de nombreux coûts cachés qu'elles avaient pu sous-estimer.

Pour accélérer le mouvement de relocalisation, une incitation à l'investissement est nécessaire : sur proposition du ministre chargé de l'industrie, le président de la République a décidé, dans le cadre de l'Emprunt national, de mobiliser 200 M€ sur 3 ans.

Ce nouveau dispositif, d'une durée de trois ans et couvrant la totalité du territoire national, doit contribuer à l'objectif fixé par le président de la République **d'augmenter de 25 % la production industrielle française d'ici fin 2015**, en stimulant l'implantation d'activités industrielles sur notre territoire, notamment sous la forme de relocalisation. Il vise la réalisation d'une quarantaine de nouveaux projets sur le territoire national et la création de 2 000 emplois.

Il s'adresse aux entreprises de moins de 5 000 salariés (PME et ETI) présentant un réel potentiel de développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire. Les projets doivent représenter un investissement d'au moins 5 M€ et une création d'au moins 25 emplois ; ces objectifs doivent être réalisés dans un délai maximum de 36 mois.

Ces projets devront **faire l'objet d'un audit indépendant stratégique**, industriel et financier.

Le dispositif prend la forme d'une avance remboursable (sans intérêt ni redevance) particulièrement incitative puisqu'elle peut représenter jusqu'à 60% de l'investissement de l'entreprise.

La gestion des **aides à la réindustrialisation est confiée par l'Etat à OSEO**, qui assure le conventionnement, le versement et le remboursement de l'aide pour le compte de l'Etat. Le dispositif d'aide est placé sous le contrôle du Commissaire général à l'investissement, chargé de veiller à la mise en œuvre des Investissements d'avenir.

Les entreprises aidées devront prendre l'engagement de maintenir les emplois créés et les investissements réalisés pendant une période de trois à cinq ans à compter de la fin de la période de réalisation du programme. Il s'agit d'assurer l'ancrage de ces projets dans leur territoire. **Les entreprises devront également veiller à mettre en œuvre leur obligation d'information et de consultation de leur comité d'entreprise conformément à la disposition adoptée par le gouvernement en mars 2009, visant à mieux associer les partenaires sociaux au suivi des aides publiques reçues.**

Ce dispositif est aujourd'hui à la disposition des entreprises. L'instruction sera menée, comme dans le cadre de la prime à l'aménagement du territoire (PAT), par la Commission interministérielle d'aide à la localisation d'activités (CIALA). Le Gouvernement a en effet voulu que le dispositif soit simple et lisible pour les entreprises en s'appuyant sur un dispositif existant et connu sur le terrain

Prêts verts

Le Président de la République a décidé de mobiliser 500 M€ pour la mise en place de financements destinés à **renforcer la compétitivité des entreprises industrielles via l'amélioration de la performance environnementale** de leurs process industriels ou de leurs produits.

Le dispositif est désormais opérationnel et les entreprises peuvent se rapprocher de la direction régionale d'OSEO de leur territoire pour toute information ainsi que pour déposer leur demande de prêt.

Ce dispositif permettra de mettre en place un financement total de 2,6 milliards d'euros, mobilisant un effet de levier de plus de 5, réparti entre :

- 600M€ de Prêts Verts, dont 300M€ de Prêts Verts bnifiés distribués par OSEO, et 300M€ de prêts verts accordés en cofinancements privés ;
- 2.000M€ de prêts bancaires privés disposant d'une garantie d'OSEO relative aux financements des prêts d'accompagnement des « Prêts Verts ».

Cible : il s'adresse aux PME et ETI créées depuis plus de trois ans, financièrement saines, appartenant à tous secteurs d'activité (à l'exclusion des activités d'intermédiation financière, des activités de promotion et de locations immobilières, des entreprises agricoles).

Sont éligibles au dispositif des prêts verts, les **programmes d'investissement améliorant la compétitivité des entreprises par des investissements contribuant à améliorer la performance environnementale.**

Pour être éligible au dispositif des prêts verts, le programme d'investissement **doit comporter des investissements corporels représentant au minimum 60% du montant du Programme.**

Le projet doit viser d'anticiper ou d'aller au-delà des exigences réglementaires, ou en l'absence de normes communautaires, d'améliorer la protection de l'environnement. L'assiette des investissements éligibles aux prêts verts comprend **les investissements corporels pour lesquels une difficulté de financement par le marché est avérée, la conception** du produit ou du processus de fabrication, **la mise en place du processus de fabrication** (ex : les essais de production), **les démarches d'éco-conception, la mise en œuvre volontaire, notamment collective, de certifications** (ISO 140001, EMAS; OHSAS 18001, SA 8000 ou la nouvelle norme ISO 26000 en cours de développement concernant la RSE des Entreprises) ou de mises aux normes environnementales

Les autres investissements du programme qui font l'objet d'un financement bancaire peuvent faire l'objet d'une garantie d'OSEO.

Pour renforcer le caractère incitatif du dispositif et sécuriser les entreprises, les prêts sont caractérisés par un différé d'amortissement de 24 mois, l'absence de garantie et de caution personnelle. Le taux du prêt sera déterminé au cas par cas en fonction du profil de risque de l'entreprise dans le respect de la réglementation européenne

Pour toute information ou demande de prêts, l'entreprise peut se rapprocher de la Direction régionale d'OSEO

Simplifier la réglementation

Au moment où la France traverse l'une des crises économiques les plus graves de son histoire, il est essentiel de mettre **fin aux excès de réglementation affectant les entreprises**. Il s'agit d'un point déterminant pour leur pérennité, notamment celle des PMI dont les ressources sont très limitées, face à la concurrence de plus en plus vive d'autres pays.

C'est pourquoi l'une des mesures des EGI consiste à lancer une mission relative à la simplification de la réglementation portant sur l'industrie, mission qui a été lancée le 7 mai dernier et confiée à la députée Laure de la Raudière. Les conclusions de la mission devront être rendues d'ici septembre.

En outre, comme le prévoit les conclusions des EGI, une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME sera mise en place dans l'ensemble des régions françaises avant fin 2010, afin de faciliter la recherche d'information par les PME. Six régions pilotes (Bretagne, Centre, Franche Comté, Haute Normandie, Nord Pas de Calais et PACA) ont été identifiées pour définir les modalités précises de mise en place de ce dispositif. Dans ces régions la procédure unifiée sera opérationnelle dès octobre 2010

ANNEXE 1 : La reprise de l'industrie en France

L'industrie en France

Malgré un poids « apparent » relativement faible (voir tableau), **l'industrie est une composante importante et essentielle de l'économie française** :

- Elle représente près de 4 cinquièmes des dépenses de R&D privées, et est ainsi source d'innovation, de progrès technique, et de productivité pour l'ensemble de l'économie ;
- Elle représente près de 70% des exportations françaises, étant ainsi essentielle pour que l'économie française puisse « se vendre » au reste du monde et garantir le niveau de vie du pays ;
- Au-delà du seul champ de l'industrie, elle génère une activité des services importante. Il convient notamment de noter qu'une part de la diminution du poids de l'industrie dans l'économie est liée à un phénomène d'externalisation, par des entreprises industrielles, de services internes (on peut estimer cette part à 25% des diminutions des emplois industriels).

Place de l'industrie dans l'économie (principaux indicateurs)

| | France | Allemagne | Italie | Royaume-UE e-Uni | | États-Unis | Japon |
|----------------------------------|--------|-----------|--------|---------------------|------|------------|-------|
| Emploi (1) | 12,9 | 19,9 | 20,5 | 11,0 | 17,3 | 15,2 | 20,1 |
| Valeur ajoutée (2) | 14,8 | 26,7 | 20,7 | 15,9 | 19,1 | 15,2 | 22,4 |
| Exportations (1) | 67,3 | 78,9 | 74,3 | 55,1 | 65,0 | 60,2 | 78,7 |
| Dépenses d'innovation (3) | 71 | 78 | 70 | 50 | 73 | | |

(1) données 2008 ; (2) données 2006 ; (3) données 2004

Sources : Eurostat et OMC

L'industrie a un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique, en particulier sur les services et le commerce. En effet les services aux entreprises, qui représentent environ 17 % du PIB en France, sont largement achetés par les entreprises industrielles. En 2005, celles-ci ont consacré près de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'achat de services. La logistique et le transport sont les premiers services achetés par l'industrie (un tiers des achats de services) ; viennent ensuite les services d'administration générale (comptabilité, assurances, intérim), les services généraux (maintenance, nettoyage), les services de marketing (publicité, communication), et les services de recherche et développement.

La reprise

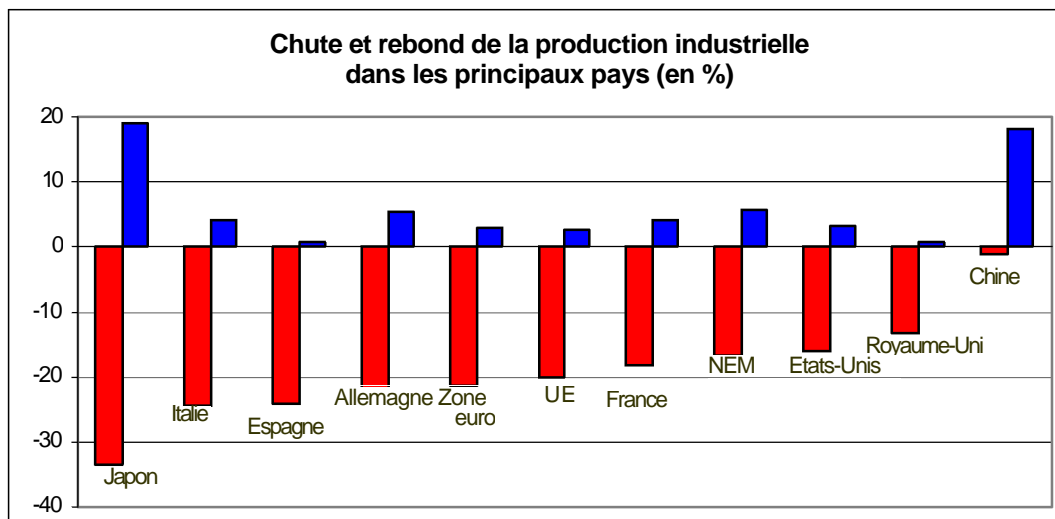
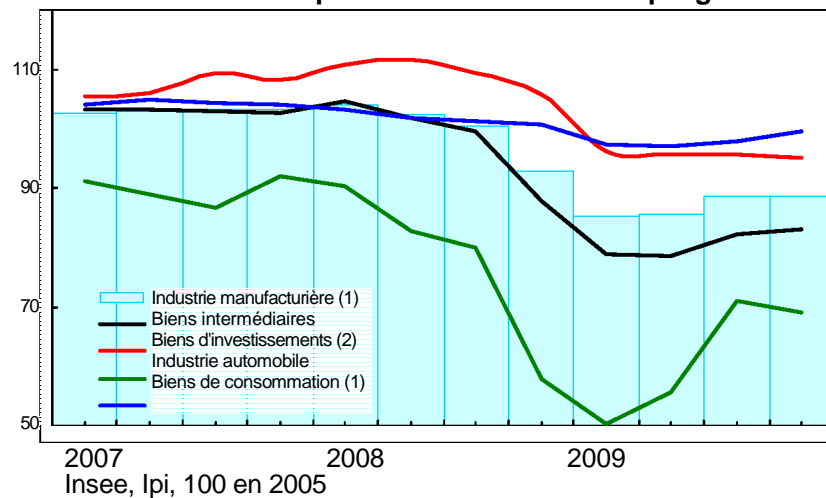
La plupart des grands indicateurs de l'industrie manufacturière (commandes : +10% par rapport au point bas atteint au 2ème trimestre 2009 ; production : +6% ; chiffre d'affaires : +4%) **sont en nette augmentation**, ce qui commence progressivement à avoir des effets favorables sur l'emploi. L'industrie a rattrapé en un an environ un tiers de la baisse d'activité liée à la crise. La tendance est positive et nécessite d'être consolidée grâce aux mesures des EGI et notamment la politique de filières mise en place.

Il convient en particulier de souligner le rebond de la filière automobile – notamment grâce au dispositif de prime à la casse - et son effet d’entraînement sur une large part de l’industrie (progression de 47% de la production automobile entre le premier trimestre 2009 et le premier trimestre 2010).

Les effets de la crise sur l’industrie

L’industrie a beaucoup souffert de la crise. La production industrielle a reculé en France de 13 % en 2009. L’industrie automobile et celle des biens intermédiaires ont été les plus touchées, tandis que les biens de consommation ont mieux résisté, au vu d’une approche sectorielle plus fine.

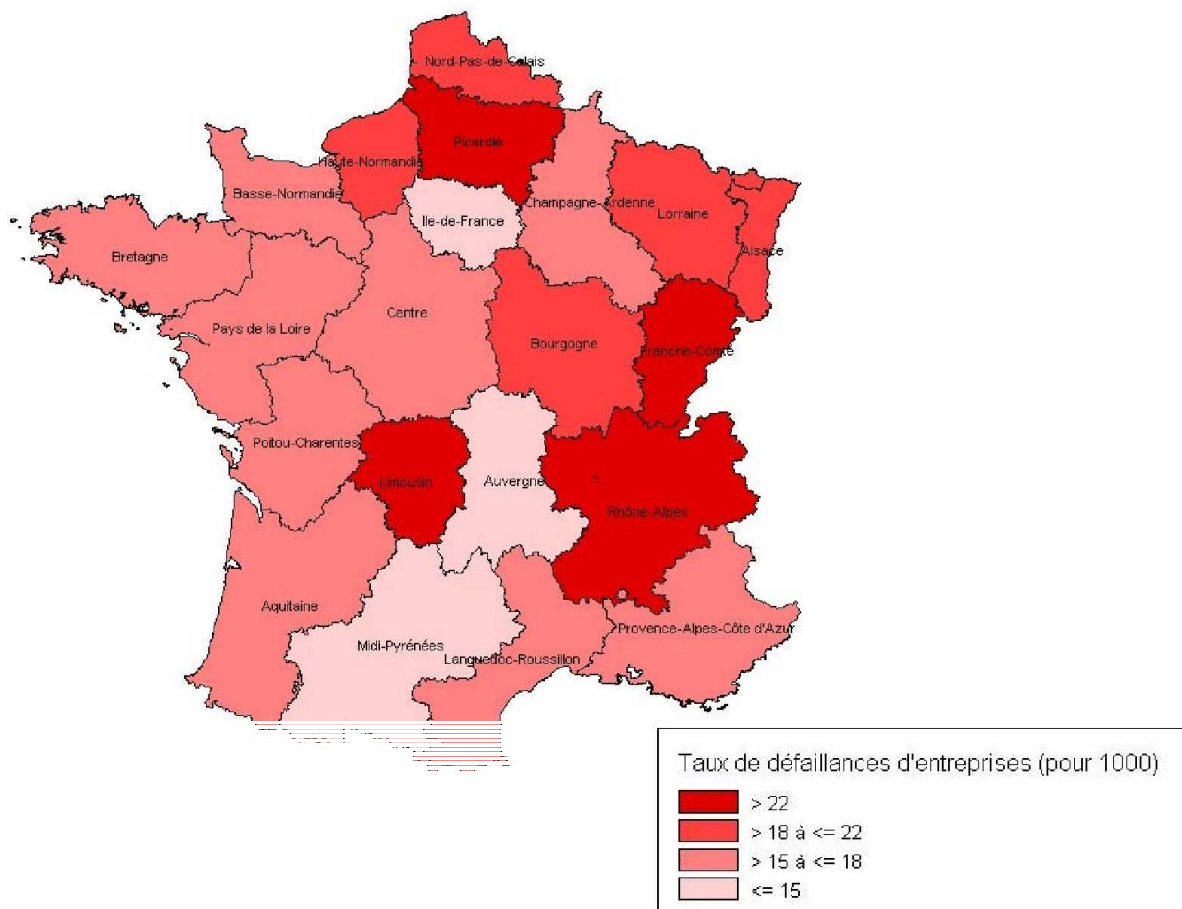
3 - Evolution récente de la production manufacturière par grand secteur



Source : Eurostat, COE-Rexecode, calculs DGCIS

Lecture : en rouge, la baisse maximale de la production industrielle en volume (CVS), généralement obtenue en rapportant les indices de 2009 T2 (le plus bas) à ceux de 2008 T1 (les plus hauts) ; en bleu, la reprise constatée depuis le point bas (rapport entre l’indice de 2009 T4 et le point bas).

Conséquence de ces évolutions, l'emploi industriel a chuté. En France, les entreprises ont retardé l'ajustement de l'emploi à la baisse de leur activité. Elles ont d'abord utilisé le chômage partiel et le levier de l'emploi intérimaire avant de se résoudre à supprimer des emplois directs. La baisse de l'emploi industriel en France atteint sur l'ensemble de l'année 2009 181 000 emplois. Elle s'est atténuée au second semestre de l'année sous l'effet du rebond de l'emploi intérimaire, qui repart à la hausse à partir du deuxième trimestre 2009 après une très forte chute



Taux de défaillance d'entreprises dans l'industrie manufacturière française entre novembre 2008 et octobre 2009

En outre, ce recul de l'activité industrielle s'est accompagné d'un repli notable des investissements : **la chute des investissements en 2009 pourrait être de 23 %.**

ANNEXE 2 : Actions du gouvernement en matière économique

D'importantes réformes récentes contribuent à construire un cadre économique favorable au développement d'une politique industrielle française volontariste :

- **le soutien à l'innovation**, notamment avec

- la création et la montée en puissance des pôles de compétitivité (738 projets financés entre 2005 et 2010, 4,3 milliards de projets de R&D financés notamment par environ 1 milliard apportés par l'Etat au titre du Fonds unique interministériel (FUI)),
- le crédit d'impôt recherche (représentant un soutien de l'Etat estimé à 4 milliards d'euros pour 2010),
- la mise en place d'un cadre avantageux pour les jeunes entreprises innovantes (JEI, ayant bénéficié à plus de 3000 entreprises depuis 2004 et représentant plus de 130 millions d'euros d'exonération de charges sociales en 2008)

; - **le renforcement des fonds propres**, avec en particulier

- la mesure ISF PME permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en contrepartie d'un investissement dans le capital de PME d'un montant égal à 50 voire 75% des sommes investies (représentant un soutien de l'Etat plus de 700 millions d'euros en 2009 pour un investissement dépassant le milliard),
- la mise en place du Fonds stratégique d'investissement (FSI), l'affectation de 2 milliards d'euros supplémentaires pour consolider les fonds propres des PME et des entreprises de taille intermédiaire annoncée par le Président de la République le 5 octobre 2009 ;
- l'intégration du dispositif France investissement dans le FSI pour abonder des fonds d'investissement dans les PME innovantes et en développement - **le renforcement de la compétitivité des entreprises grâce à des mesures fiscales**
- la suppression de la taxe professionnelle en 2010 (économie de 12 milliards d'euros pour les entreprises en 2010, et économie de 2 milliards d'euros annuels pour l'industrie),
- la suppression de l'impôt forfaitaire annuel d'ici 2011 (environ 1.3 milliards d'euros)

De façon plus conjoncturelle, le **plan de relance** a permis un soutien massif à l'industrie et aux entreprises :

- **le soutien au financement des PME** comprend en particulier un accroissement des moyens d'action d'OSEO qui a notamment renforcé son offre de fonds de garantie traditionnels par deux nouveaux fonds, « renforcement de la trésorerie » et « lignes de crédit confirmé » dotés de 2 Md€ chacun (en 2008-2009, 16 900 PME et ETI en ont bénéficié pour un montant total de prêt d'environ 3,95 Md€ et un risque initial garanti de plus de 2,4 Md€) ;

- pour favoriser **le renforcement de la trésorerie des entreprises**, l'Etat a accéléré le remboursement de créances fiscales des entreprises (plus de 15 Md€ en 2009) et des délais de paiement ont été accordés pour les charges fiscales et sociales ;
- la mise en place d'un Médiateur du crédit a permis de conforter 11 000 entreprises, de débloquer plus de 2,8 Md€ d'encours et de préserver plus de 200 000 emplois ;
- un ensemble de mesures a également contribué à soutenir le développement et l'activité des entreprises (relance de l'investissement public, soutien à l'activité partielle, dispositif « zéro charges » ...) ;
- des plans spécifiques pour les filières les plus touchées ont également été mis en œuvre (notamment secteur automobile à la suite des Etats Généraux de l'Automobile).

En 2008-2009, le Gouvernement a été amené à renforcer son action face aux restructurations industrielles. En complément des actions anticipatrices, prises dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a agi selon deux axes. Il a soutenu l'accompagnement social pour protéger les salariés et les territoires, notamment par le financement de conventions de reclassement personnalisées. Il a également œuvré à la revitalisation des territoires les plus touchés, en particulier par la désignation de dix commissaires à la réindustrialisation et par la création d'un Fonds national de revitalisation des territoires doté de 150 millions d'euros.

L'Emprunt national prévoit une nouvelle amplification des efforts de l'Etat, 6.5 milliards d'euros étant directement consacrés aux filières industrielles françaises et aux PME.

Enfin, **les Etats Généraux de l'Industrie**, décidés par le Président de la république le 3 septembre 2009, sont une nouvelle occasion d'affirmer l'ambition d'une véritable politique industrielle en France, via l'annonce d'une série de mesures pour lesquelles une enveloppe de un milliard d'euros est consacrée.

La France a déjà eu l'occasion de **soumettre aux instances européennes cette vision de la nécessité d'une action de l'Etat en faveur de l'industrie** (en rupture avec le positionnement de neutralité technologique qui prévaut souvent) ; la définition d'une stratégie européenne post Lisbonne (« Europe 2020 ») doit être l'occasion de réaffirmer cette ambition.